

- MÉMOIRE -

POUR UN VIRAGE DÉCISIF VERS LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE

*Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le
renouvellement du Plan d'action interministériel en itinérance*

Pour diffusion publique



Le Regroupement
des Auberges du coeur du Québec

juin 2026

Présentation du Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) est le regroupement provincial des maisons d'hébergement communautaires pour les jeunes de 12 à 35 ans vivant des difficultés, en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Fort de près de quarante ans d'existence et constitué d'un réseau de plus d'une trentaine de membres répartis dans dix régions du Québec, le RACQ porte une expertise collective unique en matière d'hébergement communautaire jeunesse, d'intervention en milieu de vie et de prévention de l'itinérance jeunesse.

Depuis sa fondation en 1987, le RACQ a déposé plus d'une trentaine de mémoires et d'avis dans le cadre de diverses consultations gouvernementales. Ce faisant, le Regroupement a développé un corpus de positions et de recommandations cohérentes, fondées sur la pratique quotidienne de ses membres et sur la réalité concrète des milliers de jeunes soutenu·e·s chaque année par les Auberges du cœur.

Le présent mémoire s'inscrit dans la continuité de ces prises de position. Nous le soumettons avec la conviction que le renouvellement du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) représente une occasion historique - et peut-être la dernière pour une génération - d'opérer un virage décisif vers la prévention de l'itinérance. Il est temps que la société québécoise cesse de la gérer après coup et se dote des outils pour en freiner l'apparition.

Table des matières

Recommandations	4
1. Comprendre l'itinérance jeunesse : une réalité distincte	6
1.1 Une définition ancrée dans la désaffiliation sociale	6
1.2 Des trajectoires qui interpellent tous les systèmes	6
1.3 La prévention : une responsabilité collective et un continuum d'action	7
2. Les Auberges du cœur : un modèle d'intervention qui fait ses preuves	7
2.1 Plus qu'un hébergement d'urgence : un milieu de vie	7
2.2 Le volontariat : condition du changement durable	8
2.3 L'approche globale : voir le·la jeune dans toute sa complexité	8
2.4 L'affiliation sociale et le développement du pouvoir d'agir	8
2.5 La continuité de liens, pas seulement de services	9
2.6 Le post-hébergement comme prolongement des pratiques d'affiliation sociale	9
3. L'hébergement communautaire jeunesse : une approche alternative indispensable	10
3.1 Une réponse complémentaire au réseau institutionnel	10
3.2 Réduction des méfaits et approche non-coercitive	10
3.3 Un réseau à bout de souffle : l'urgence du financement à la mission	10
4. Éducation : l'école comme premier filet de prévention	11
4.1 Le décrochage scolaire, porte d'entrée vers la marginalisation	11
4.2 Des services psychosociaux insuffisants	11
4.3 Les parcours alternatifs : rejoindre les jeunes décroché·e·s	11
5. Logement : la pierre angulaire d'une politique de prévention	12
5.1 La crise du logement frappe d'abord les jeunes les plus vulnérables	12
5.2 Développer massivement le logement social et abordable	12
5.3 Accompagner la transition vers l'autonomie résidentielle	12
5.4 Lutter contre la discrimination au logement	13
6. Revenu : sortir de la pauvreté pour sortir de l'itinérance	13
6.1 La pauvreté comme cause première	13
6.2 Rehausser les prestations d'aide sociale	13
6.3 Vers un revenu minimum garanti	13
6.4 Cesser de pénaliser les personnes qui cherchent à s'en sortir	14
Conclusion	15
Contacts	Erreur ! Signet non défini.

Recommandations

Le RACQ soumet au gouvernement du Québec les recommandations suivantes dans le cadre du renouvellement du Plan d'action interministériel en itinérance. Ces recommandations sont le fruit de près de quarante années de travail avec ses membres autour de ces enjeux entourant les jeunes vivant des difficultés, en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Hébergement communautaire jeunesse

1. Financer adéquatement la mission globale des Auberges du cœur, à un niveau qui reflète les coûts réels d'une présence 24/7/365 et permet la rétention des équipes d'intervention. Le manque à gagner actuel est de 33 millions de dollars par année.
2. Reconnaître et financer les pratiques de post-hébergement comme composante essentielle du continuum de prévention.

Éducation

3. Renforcer significativement les services psychosociaux dans les écoles (éducateur·trice·s spécialisé·e·s, travailleur·euses sociaux·ales) accessibles sans diagnostic préalable.
4. Financer de façon pérenne les parcours éducatifs alternatifs (écoles de la rue, raccrochage scolaire) et les groupes de luttes au décrochage scolaire pour les jeunes décroché·e·s et à risque de décrochage.
5. Garantir la gratuité scolaire réelle et un soutien financier adéquat pour les jeunes qui retournent aux études.

Logement

6. Développer massivement des logements sociaux et abordables spécifiquement pour les jeunes, avec des cibles et échéanciers contraignants.
7. Développer des appartements supervisés avec soutien communautaire intégré pour faciliter la transition vers l'autonomie résidentielle.
8. Renforcer les recours contre la discrimination au logement et réaliser des campagnes de sensibilisation auprès des propriétaires.

Revenu

9. Augmenter le salaire minimum et l'indexer annuellement au coût de la vie.
10. Rehausser les prestations d'aide sociale au niveau de la Mesure du Panier de Consommation (MPC).
11. Entreprendre les travaux nécessaires à l'instauration d'un revenu minimum garanti.
12. Éliminer les dispositions réglementaires qui agissent comme pièges à pauvreté et pénalisent les démarches d'autonomisation.

Protection de la jeunesse et transition à la vie adulte

- 13. Maintenir le soutien aux jeunes au-delà de 18 ans pour tous ceux et celles qui le désirent.
- 14. Investir massivement dans la préparation à l'autonomie (logement, budget, vie pratique) bien avant la sortie des centres jeunesse.

Santé mentale et toxicomanie

- 15. Assurer l'accès gratuit à des services de soutien psychosocial sans exigence de diagnostic préalable.
- 16. Financer des approches alternatives à la médication et reconnaître la réduction des méfaits comme approche officielle.
- 17. Financer des sites de consommation supervisée là où le besoin est identifié.

1. Comprendre l'itinérance jeunesse : une réalité distincte

1.1 Une définition ancrée dans la désaffiliation sociale

L'itinérance jeunesse ne se réduit pas à l'absence de toit. Elle désigne, selon la définition adoptée par le Comité Jeunesse du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ, 2020), « une situation de désaffiliation sociale et d'instabilité résidentielle que connaissent des jeunes âgés entre 12 et 30 ans ». Elle se caractérise par des allers-retours entre divers lieux d'accueil et la rue, ainsi que par l'adoption de diverses formes de prises de risque pour répondre à des besoins fondamentaux ou donner un sens à une expérience de vie marquée par les ruptures.

Ce qui distingue fondamentalement l'itinérance jeunesse de l'itinérance adulte, c'est qu'elle survient à un moment précis du développement humain : celui de la construction de l'identité et de la quête d'autonomie. Les jeunes en situation d'itinérance n'ont pas les mêmes expériences de vie, pas le même accès à un revenu stable et pas les mêmes réseaux de soutien qu'un adulte. Ils et elles sont en train de se construire. C'est précisément cette construction que l'itinérance fracasse.

Le processus de désaffiliation et de marginalisation peut être abrupt, progressif ou insidieux. Il s'explique par des facteurs croisés : inégalités sociales structurelles, difficultés personnelles, ruptures familiales, échecs institutionnels, etc. La stigmatisation que subissent ces jeunes amplifie la spirale, et la dégradation prolongée de leurs conditions d'existence peut cristalliser des difficultés qui, autrement, auraient pu être surmontées.

1.2 Des trajectoires qui interpellent tous les systèmes

L'itinérance jeunesse ne tombe pas du ciel. Elle résulte, dans les mots de la Coalition Jeunes+, « d'un échec des systèmes et de la société ». Chaque jeune qui se retrouve à la rue est le résultat d'un filet social qui n'a pas tenu : une famille qui s'est fracturée, une école qui n'a pas su retenir, un système de protection de la jeunesse qui a largué un·e jeune adulte du jour au lendemain, un système de santé mentale qui a fermé ses portes faute de diagnostic, un marché du logement qui a exclu.

Une part importante des jeunes hébergé·e·s dans les Auberges du cœur sont des ex-placé·e·s de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Ils et elles arrivent dans nos maisons souvent autour de 18 ans, portant le poids d'une vie fragmentée en établissements, sans réseau familial stable, sans expérience de la vie en appartement, sans filet. Pour eux et elles, le passage à la vie adulte n'est pas une transition - c'est une précipitation.

D'autres viennent de familles dysfonctionnelles, vivent des situations de violence, d'abus, de rejet - en particulier pour les jeunes des communautés LGBTQ+, surreprésenté·e·s chez les jeunes en situation d'itinérance. Certain·e·s cumulent des problèmes de santé mentale non diagnostiqués et une dépendance, sans accès aux services. La pauvreté traverse presque tous les parcours.

« L'itinérance jeunesse prend forme dans un contexte de grande vulnérabilité des liens d'affiliation - familiale, scolaire, sociale, au travail - et se manifeste à travers un ensemble de ruptures dont l'inter-influence fragilise la trajectoire personnelle et sociale. »

- Comité Jeunesse du RAIQ, 2020

1.3 La prévention : une responsabilité collective et un continuum d'action

La prévention de l'itinérance désigne, selon la définition adoptée par le Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ, 2026), « l'ensemble des lois, politiques, pratiques et initiatives visant à réduire la probabilité qu'une personne vive l'itinérance ». Elle s'attaque aux causes structurelles et systémiques, reconnaît l'itinérance comme un phénomène multidimensionnel et place au cœur de son action le respect des droits humains : droit à un niveau de vie décent, droit au logement adéquat, droit à la santé, à l'éducation, à l'emploi.

La prévention ne se limite pas à intervenir quand la crise éclate. Elle s'inscrit dans un continuum qui va des mesures universelles destinées à l'ensemble de la population - comme la construction de logements sociaux - aux interventions ciblées pour les groupes les plus à risque, jusqu'à la gestion des situations de crise. Ce continuum est le seul cadre qui permette d'agir réellement en amont, avant que la rue devienne une réalité.

Pour les jeunes spécifiquement, la prévention de l'itinérance, c'est l'ensemble des facteurs individuels et structurels qui ont façonné la trajectoire d'un·e jeune avant qu'il ou elle ne se retrouve sans toit. C'est aussi l'ensemble des leviers que la société doit actionner pour que cette trajectoire ne mène pas à la rue. La prévention n'est pas l'affaire d'un seul ministère. Elle est une responsabilité collective de notre société.

Le RACQ appelle le gouvernement du Québec à faire de la prévention de l'itinérance jeunesse une priorité nationale explicite dans le prochain PAII, assortie d'engagements financiers durables et de mécanismes de reddition de comptes indépendants.

2. Les Auberges du cœur : un modèle d'intervention qui fait ses preuves

2.1 Plus qu'un hébergement d'urgence : un milieu de vie

Les Auberges du cœur ne sont pas des refuges d'urgence. Elles ne sont pas non plus des établissements cliniques. Elles sont, fondamentalement, des milieux de vie : des espaces où un·e jeune peut poser ses affaires, souffler, et commencer à se reconstruire dans un environnement chaleureux, stable et sécurisant. Cette distinction est capitale et elle conditionne tout le reste de notre approche.

Dès le premier contact, qu'il provienne du·de la jeune, du parent ou d'un·e intervenant·e du réseau, l'accueil est déjà une intervention. Il s'agit de recevoir le·la jeune dans sa réalité et dans sa diversité, sans jugement, avec écoute et soutien. L'Auberge prend le temps de comprendre ce qui pose problème, qui est impliqué·e, quelles démarches ont déjà été tentées et quelles sont les attentes du·de la jeune face à son séjour. Cette ouverture initiale est la condition de tout ce qui suivra.

Le séjour dans une Auberge du cœur s'articule autour de trois axes simultanés : le contexte de milieu de vie et de vie de groupe (le gîte et le couvert, les relations avec les pairs et l'équipe, les tâches quotidiennes, les activités, les moments de vie partagés), le code de vie, qui balise le fonctionnement interne et est ancré dans les dimensions de l'affiliation sociale (respect de soi, des autres, de la communauté et du monde) et l'implication dans une démarche d'aide

individuelle, à laquelle le·la jeune participe de façon volontaire, à son rythme et selon sa capacité d'introspection.

2.2 Le volontariat : condition du changement durable

Un des principes fondateurs de l'intervention dans les Auberges du cœur est le volontariat. Ce concept ne signifie pas l'absence de structure. Il signifie que le changement ne peut être durable que s'il est voulu par la personne elle-même. Le volontariat se développe en trois temps : le volontariat à utiliser des services (pouvoir choisir librement), le volontariat à l'engagement (transformer ce choix en décision) et le volontariat au changement (agir en fonction de cette décision et en assumer les conséquences).

Cette conception du changement tranche radicalement avec les approches coercitives ou prescriptives que l'on retrouve dans une partie du réseau institutionnel. Elle repose sur une conviction profonde : on ne peut pas imposer la transformation d'une vie. On peut seulement créer les conditions dans lesquelles cette transformation devient possible. C'est ce que font chaque jour les Auberges du cœur.

2.3 L'approche globale : voir le·la jeune dans toute sa complexité

L'approche globale est aussi l'un des principes communs d'intervention des Auberges du cœur, tel qu'énoncé dans notre Déclaration de principes : nos actions doivent s'appuyer sur une approche globale et sur les fondements de l'action communautaire autonome.

Concrètement, l'approche globale repose sur trois postulats : toute personne est dotée d'une personnalité complexe et assume plusieurs rôles sociaux; tout problème individuel est représentatif d'un problème collectif; tout problème local est représentatif d'un problème global. En intervention, cela signifie qu'on prend en compte l'ensemble de l'identité du·de la jeune (ses valeurs, ses compétences, ses potentiels), l'ensemble des rôles sociaux qu'il·elle assume (jeune, ami·e, citoyen·ne, locataire, travailleur·euse, étudiant·e) et le contexte sociopolitique dans lequel il·elle évolue.

L'approche globale est un antidote à toute intervention qui tend à réduire la personne à une ou quelques dimensions de son être et qui ignore les facteurs sociaux qui l'influencent. Elle exige de considérer le·la jeune comme un·e citoyen·ne à part entière et de chercher les causes structurelles de son exclusion, pas seulement les symptômes individuels.

2.4 L'affiliation sociale et le développement du pouvoir d'agir

L'ensemble de l'intervention dans les Auberges du cœur est structuré autour de deux cadres complémentaires : les dimensions de l'affiliation sociale et l'approche du développement du pouvoir d'agir (DPA). Ces deux cadres se renforcent mutuellement et orientent aussi bien le plan de séjour du·de la jeune que les activités quotidiennes du milieu de vie.

L'affiliation sociale se travaille simultanément sur quatre dimensions :

- Le rapport à soi (dimension identitaire) vise le développement du respect de soi, de la confiance en soi, de la responsabilisation et du sentiment d'appartenance.
- Le rapport aux autres (dimension sociale) cultive la confiance, la communication, la gestion de conflits, le respect de la diversité et l'entraide.

- Le rapport à la communauté (dimension sociétale) favorise l'information sur les ressources du milieu, l'insertion scolaire, professionnelle et résidentielle.
- Le rapport au monde (dimension citoyenne) développe la solidarité, la défense des droits et la conscience critique.

Ces quatre dimensions ne sont pas des étapes séquentielles. Elles sont travaillées simultanément, dans chaque moment de vie partagé, chaque activité, chaque rencontre individuelle. C'est ce qui fait la richesse, voire l'exigence du modèle des Auberges du cœur.

Le DPA vient compléter ce cadre en s'intéressant au processus interne du·de la jeune. Développer son pouvoir d'agir, c'est développer sa capacité de choisir librement, de transformer ce choix en décision et d'agir en conséquence. L'intervenant·e ne prescrit pas la solution : il·elle accompagne le·la jeune dans la définition du problème, dans l'identification d'une cible de changement qui lui appartient et dans la pose d'une première action concrète. Ce processus intègre impérativement la stimulation d'une conscience critique, qui permet au·à la jeune de comprendre que ses difficultés ne sont pas toutes individuelles dans leurs causes, ni dans leurs solutions.

2.5 La continuité de liens, pas seulement de services

Un des principes fondamentaux qui distingue les Auberges du cœur du reste du système est ce que nous appelons la continuité de liens - par opposition à la continuité de services. Dans le réseau institutionnel, un·e jeune peut se retrouver avec un dossier suivi, mais sans un·e seul·e adulte stable dans sa vie. Dans nos Auberges, c'est l'inverse : les intervenantes et intervenants restent, connaissent les jeunes par leur nom, leur histoire, leurs forces. Ce lien n'a pas de prix. Pourtant, il est systématiquement sous-financé.

2.6 Le post-hébergement comme prolongement des pratiques d'affiliation sociale

Le post-hébergement, c'est l'accompagnement souple et continu offert aux jeunes après leur séjour dans une Auberge du cœur, pour consolider leurs acquis, stabiliser leur situation et prévenir les retours vers l'itinérance. Répondant de manière personnalisée aux besoins globaux des jeunes, ses effets sont tangibles : prévention des ruptures, changements de trajectoire, renforcement de l'autonomie et réduction des crises. Que ce soit par un soutien à la formation ou à l'emploi, des visites, un appui en situation de difficulté ou une simple présence lors de moments clés, il agit comme un véritable filet de sécurité relationnel et communautaire. Il permet par ailleurs d'atténuer le phénomène des portes tournantes et d'adapter et personnaliser un accompagnement alternatif aux services offerts par le réseau.

Bien que le post-hébergement soit en continuité des pratiques d'affiliation sociale qui fondent la mission des Auberges, un manque de reconnaissance institutionnelle et structurelle rend inégal et incertain son accès au financement, et de ce fait limite son développement à la hauteur des besoins réels des jeunes, bien qu'il s'agisse d'un levier incontournable dans la lutte contre l'itinérance jeunesse.

3. L'hébergement communautaire jeunesse : une approche alternative indispensable

3.1 Une réponse complémentaire au réseau institutionnel

Les Auberges du cœur ne sont ni des hôpitaux, ni des centres jeunesse, ni des refuges d'urgence pour adultes. Elles occupent un espace unique dans l'écosystème de l'aide aux jeunes : celui de l'accompagnement global, non médical, non coercitif, ancré dans la communauté et orienté vers le développement de l'autonomie. Cette spécificité est une force.

Pour de nombreux·euses jeunes, le réseau institutionnel a échoué, les a blessé·e·s ou leur est tout simplement inaccessible. La porte d'une Auberge du cœur est souvent la première porte qui s'ouvre sans exigence de diagnostic comme condition d'accès. Cette accessibilité n'est pas du laxisme - c'est de la cohérence avec ce que la recherche et la pratique nous enseignent sur les conditions du changement chez les jeunes en situation de vulnérabilité.

3.2 Réduction des méfaits et approche non-coercitive

Les Auberges du cœur adhèrent aux principes de la réduction des méfaits. Cela signifie que nous rencontrons les jeunes là où ils et elles en sont, sans leur imposer un chemin prédéterminé vers la « guérison ». Cette approche n'est pas une capitulation devant les problèmes de dépendance ou de santé mentale : c'est la condition pour établir la confiance sans laquelle aucun accompagnement n'est possible.

Le RACQ a dénoncé à maintes reprises la médicalisation abusive des problèmes sociaux que l'on observe dans les réponses institutionnelles. Trop souvent, un·e jeune en détresse se voit prescrire une médication psychotrope là où ce dont il ou elle aurait besoin, c'est d'un accompagnement psychosocial, d'un logement stable et d'un revenu décent. Les Auberges du cœur offrent cette réponse globale.

3.3 Un réseau à bout de souffle : l'urgence du financement à la mission

Les Auberges du cœur opèrent en grande partie avec des ressources insuffisantes. Le sous-financement chronique du milieu communautaire n'est pas nouveau, mais ses effets sont de plus en plus critiques : roulement de personnel, épuisement des équipes, fermetures temporaires de lits, incapacité à développer des services de post-hébergement pourtant essentiels.

Le RACQ exige un financement adéquat à la mission globale des organismes membres, qui reflète la réalité des coûts d'une présence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année. En 2025-2026, le manque à gagner dans le financement à la mission atteignait 33 millions de dollars. Le RACQ exige également la reconnaissance et le financement des pratiques de post-hébergement, qui permettent de maintenir les acquis des jeunes après leur départ des Auberges et qui sont actuellement réalisées à géométrie variable.

Un réseau communautaire sous-financé ne peut pas prévenir l'itinérance. Il peut seulement gérer l'urgence - et encore.

4. Éducation : l'école comme premier filet de prévention

4.1 Le décrochage scolaire, porte d'entrée vers la marginalisation

L'école est le premier espace de socialisation hors de la famille. Pour un·e jeune dont le milieu familial est instable ou violent, elle peut être un rare ancrage. Lorsque cette ancre lâche, lorsque le décrochage survient, le risque d'une trajectoire vers l'itinérance augmente de façon dramatique. Le RACQ a constamment plaidé pour que l'école devienne un milieu de vie véritablement inclusif, capable de retenir les jeunes les plus vulnérables.

Or, ce que nous observons chez nos membres, c'est souvent l'inverse : des jeunes qui se sentent exclu·e·s, jugé·e·s, incompris·e·s dans un système scolaire qui valorise la norme et peine à s'adapter à la diversité des parcours et des réalités. La prévention de l'itinérance passe nécessairement par une transformation de l'école.

De plus, l'intervention des groupes communautaires en lutte contre le décrochage scolaire doit également être soutenue afin de permettre aux jeunes qui passent entre les mailles du filet d'être rejoint·e·s. Les groupes de lutte aux décrochage scolaire ont développé une forte expertise qui se pose en alternative au réseau et qui contribue à rejoindre les jeunes plus difficilement touché·e·s par celui-ci.

4.2 Des services psychosociaux insuffisants

Le ratio actuel d'éducateur·trice·s spécialisé·e·s et de travailleur·e·s sociaux·ales dans les écoles québécoises est notoirement insuffisant pour répondre aux besoins des jeunes vivant des difficultés. Face au manque de ressources psychosociales, le réflexe institutionnel est trop souvent de référer vers la médication. Le RACQ dénonce cette tendance qui médicalise des problèmes qui sont d'abord sociaux et qui prive les jeunes d'un accompagnement humain qui ferait toute la différence.

Nous réclamons un renforcement significatif des services psychosociaux dans les écoles, notamment l'augmentation des postes d'éducation spécialisée et de travail social, ainsi que la mise en place de services de première ligne accessibles sans liste d'attente et sans exigence de diagnostic.

4.3 Les parcours alternatifs : rejoindre les jeunes décroché·e·s

Pour les jeunes qui ont déjà quitté le système scolaire, les parcours alternatifs - écoles de la rue, centres de formation d'adultes adaptés, programmes de raccrochage - sont souvent la seule porte encore ouverte. Le RACQ soutient le développement et le financement pérenne de ces initiatives, qui rejoignent des jeunes que le système régulier a abandonné·e·s.

La réussite éducative, dans notre vision, ne se mesure pas uniquement en diplômes. Elle se mesure à la capacité d'un·e jeune à se construire un projet de vie, à développer des compétences et à trouver sa place. Nous exigeons également la garantie d'une réelle gratuité scolaire et d'un soutien financier adéquat pour les jeunes sans revenus qui souhaitent retourner aux études.

5. Logement : la pierre angulaire d'une politique de prévention

5.1 La crise du logement frappe d'abord les jeunes les plus vulnérables

Le droit au logement adéquat est un droit fondamental reconnu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Au Québec, ce droit reste lettre morte pour des milliers de jeunes. La crise actuelle du logement - qui se traduit par une explosion des loyers, une pénurie de logements réellement abordables et une discrimination systémique envers les personnes seules et à faibles revenus - frappe de plein fouet les jeunes en transition vers l'autonomie.

Un·e jeune qui sort d'une Auberge du cœur avec le désir de voler de ses propres ailes se heurte à une réalité brutale : les logements accessibles à son revenu n'existent pratiquement plus. S'il ou elle est bénéficiaire de l'aide sociale, les propriétaires le·la rejettent. S'il ou elle est jeune et sans historique de crédit, même chose. Le résultat : un retour à la rue, un maintien dans une situation de cohabitation précaire, une alternance entre différentes ressources d'hébergement. Ceci constitue une itinérance cachée.

5.2 Développer massivement le logement social et abordable

Le RACQ exige un engagement gouvernemental massif et immédiat dans le développement de logements sociaux et abordables spécifiquement destinés aux jeunes. Cela inclut :

- La construction de nouveaux logements sociaux en nombre suffisant pour répondre à la demande réelle, avec des cibles mesurables et un échéancier contraignant.
- Le développement d'appartements supervisés avec soutien communautaire intégré, pour permettre aux jeunes de vivre de façon autonome tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

En ce sens, nous appuyons les revendications portées par le FRAPRU :

- Réaliser et financer au moins 10 000 nouveaux logements sociaux par année, sous forme d'OSBL, de coopératives d'habitation et de logements sociaux publics, autant en construction neuve, en recyclage de bâtiments et par l'acquisition et la socialisation de bâtiments résidentiels locatifs.
- Se doter d'un ou de plusieurs programmes de logements sociaux :
 - complets, pérennes et dédiés au logement social;
 - permettant un dépôt de projets en continu;
 - comprenant :
 - un programme HLM
 - un programme québécois d'acquisition de logements locatifs privés pour les transformer en logements sociaux.

5.3 Accompagner la transition vers l'autonomie résidentielle

La transition vers un premier logement autonome est une étape critique pour les jeunes que nous accompagnons. Elle nécessite un filet serré : accès à un logement réellement abordable, soutien pour les premiers mois (dépôt de garantie, meubles essentiels), accompagnement dans les

démarches administratives et disponibilité d'un soutien psychosocial en cas de crise. Ce filet, en plus des pratiques de post-hébergement dans les Auberges du cœur, doit être financé et reconnu comme une composante essentielle du continuum de prévention.

5.4 Lutter contre la discrimination au logement

La discrimination exercée par des propriétaires envers les jeunes en situation de pauvreté, les bénéficiaires de l'aide sociale ou les personnes racisées ou de la pluralité de genre alimente directement l'itinérance. Les mécanismes de protection existants sont insuffisants et trop peu connus. Nous appelons à un renforcement effectif des recours contre la discrimination au logement et à des campagnes de sensibilisation auprès des propriétaires.

6. Revenu : sortir de la pauvreté pour sortir de l'itinérance

6.1 La pauvreté comme cause première

Le RACQ l'affirme avec force depuis des années : la pauvreté est la cause première de l'itinérance. Toutes les autres causes - problèmes de santé mentale, dépendances, ruptures familiales - viennent s'aggraver et se cristalliser dans la pauvreté. Un·e jeune qui dispose d'un revenu décent peut se payer un logement, accéder à des soins, se nourrir correctement et traverser les tempêtes de la vie sans se retrouver à la rue. Un·e jeune dans la misère n'a pas cette marge.

Les politiques québécoises de soutien du revenu sont actuellement structurées de telle façon qu'elles maintiennent les jeunes les plus vulnérables dans une pauvreté qui en exclut toute sortie réelle. Les prestations d'aide sociale sont sous le seuil de la dignité. Le salaire minimum, bien que rehaussé ces dernières années, ne permet toujours pas de couvrir les besoins de base dans les marchés urbains, voire même en région rurale. Cette situation est inacceptable et politiquement intenable.

6.2 Rehausser les prestations d'aide sociale

Le RACQ réitère sa demande de hausser les prestations d'aide sociale au niveau de la Mesure du Panier de Consommation (MPC), qui constitue la mesure officielle du seuil de pauvreté. Recevoir une prestation inférieure à ce seuil, c'est condamner une personne à choisir chaque mois entre se loger, se nourrir et se soigner. Pour des jeunes en situation de vulnérabilité, ce choix impossible est directement une porte d'entrée vers la rue.

6.3 Vers un revenu minimum garanti

À plus long terme, le RACQ appuie l'instauration d'un revenu minimum garanti qui assurerait à tout individu un plancher de dignité économique. Cette mesure universelle constituerait le fondement d'une prévention réelle de l'itinérance : en garantissant que personne ne se retrouve sans ressources absolument minimales, elle briserait le lien entre pauvreté extrême et itinérance.

6.4 Cesser de pénaliser les personnes qui cherchent à s'en sortir

Le RACQ dénonce également les dispositions réglementaires qui agissent comme des pièges à pauvreté : perte de prestations pour un revenu de travail même modeste, coupures pour les personnes en thérapie de toxicomanie, récupération des remboursements d'impôt. Ces mesures découragent activement les démarches d'autonomisation et maintiennent les jeunes dans un état de dépendance administrative qui les fragilise. Nous exigeons une révision en profondeur de ces mécanismes punitifs.

Conclusion

Chaque année, près de 4 800 jeunes sont hébergé·e·s et soutenu·e·s par les Auberges du cœur. Ils et elles arrivent avec le poids de ruptures accumulées. Ce qu'ils et elles cherchent n'est pas uniquement un lit pour la nuit. C'est un endroit où exister, où être reconnu·e·s, où recommencer à se construire. Les Auberges du cœur leur offrent cet espace. Mais elles ne peuvent pas, seules, renverser la tendance en itinérance.

Le renouvellement du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) est une occasion que le Québec ne peut pas se permettre de rater. Les connaissances sont là. Les définitions sont là. Le continuum de prévention est documenté. Ce qui manque, c'est la volonté politique de sortir d'une logique de gestion de crise pour s'engager résolument dans une logique de prévention, avec les investissements, les réformes et les mécanismes de reddition de comptes qui l'accompagnent.

Prévenir l'itinérance jeunesse, c'est garantir un revenu digne. C'est bâtir des logements réellement accessibles. C'est transformer l'école en milieu de vie inclusif. C'est accompagner les jeunes qui sortent des centres jeunesse plutôt que de les précipiter dans le vide. C'est financer adéquatement les organismes communautaires qui effectuent ce travail, chaque jour, souvent dans l'ombre et avec trop peu de moyens. C'est honorer la conviction que la Coalition Jeunes+ formule avec clarté : chaque arrivée d'un·e jeune en situation d'itinérance résulte d'un échec collectif. Chaque prévention est une victoire collective.

Le RACQ sera au rendez-vous. Il espère que le gouvernement du Québec le sera aussi.